

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib et les membres du groupe
Nouvelle Gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et la qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la référence à la notion de "qualité" dont il est impossible de savoir ce à quoi elle fait référence du point de vue juridique.

Dans un souci de clarté de la loi et de prévisibilité du droit, il est donc nécessaire de supprimer cette notion.